COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	**36 251 715**	**32 511 647**
VENTES DE MARCHANDISES	35 526 570	31 842 002
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	33 180	19 903
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	547 411	495 631
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*36 107 162*	*32 357 537*
REPRISES SUR PROVISIONS	43 788	23 931
TRANSFERTS DE CHARGES	41 316	47 620
AUTRES PRODUITS	59 448	82 557
CHARGES D'EXPLOITATION	**34 902 337**	**30 987 343**
ACHATS DE MARCHANDISES	28 281 379	24 685 596
VARIATION DES STOCKS	(328 484)	(215 966)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	57 259	63 256
VARIATION DES STOCKS	(1 379)	46
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 444 271	2 265 333
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	548 499	524 852
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 463 488	2 251 074
CHARGES SOCIALES	631 871	627 272
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	747 362	736 166
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	14 522	16 168
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	25 422	20 369
AUTRES CHARGES	18 123	13 174
RESULTAT D'EXPLOITATION	***1 349 378***	***1 524 303***
PRODUITS FINANCIERS	**253**	**5 420**
PARTICIPATIONS	183	5 368
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	70	52
CHARGES FINANCIERES	**188 524**	**230 699**
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	188 524	230 699
RESULTAT FINANCIER	***(188 271)***	***(225 278)***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	***1 161 107***	***1 299 024***

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**52 203**	**25 192**
SUR OPERATIONS DE GESTION	20 087	25 192
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	32 116	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**41 778**	**15 883**
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 192	15 883
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	23 756	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 829	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***10 425***	***9 309***
PARTICIPATION DES SALARIES	217 245	252 329
IMPOTS SUR LES BENEFICES	239 718	173 416
Total des produits	*36 304 172*	*32 542 260*
Total des charges	*35 589 603*	*31 659 671*
BENEFICE NET COMPTABLE	***714 569***	***882 589***

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	560	280

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
M. Alexandre MUR
FCC8C4B31CB94D1...

GFA AQUITAINE
GESTION FINANCE AUDIT
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAINT ASTIER DISTRIBUTION

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 40 000 €

Siège Social : **Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny**
24110 SAINT ASTIER

RCS PERIGUEUX : 342 253 630

❖ ❖ ❖

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Exercice clos le 30 septembre 2022
SAS SAINT ASTIER DISTRIBUTION
Ce rapport comporte 4 pages et 11 pages annexées

12 AVENUE DES MONDAULTS – 33270 FLOIRAC – TEL : 05.56.81.95.95 – FAX : 05.56.52.12.33

SAS AU CAPITAL DE 60 000 €
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET RATTACHEE
A LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE
R.C.S. BORDEAUX 328 802 28500051 – APE 6920Z

SOCIETE SAINT ASTIER DISTRIBUTION
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

A l'Assemblée générale de la société SAINT ASTIER DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT ASTIER DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

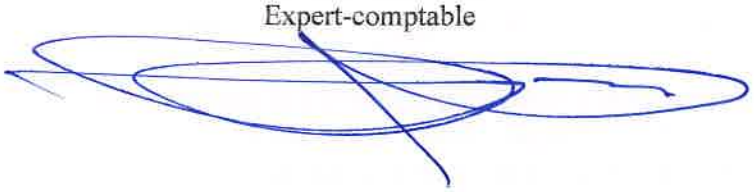
❖ ❖ ❖

Fait à Floirac, le 6 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes - GFA AQUITAINE

Pierre BON

Commissaire aux comptes
Expert-comptable



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	***16 203 021***	***9 172 915***	***7 030 105***	***7 439 833***
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	**107 637**	**65 014**	**42 622**	**42 622**
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	65 014	65 014		
FONDS COMMERCIAL (1)	42 622		42 622	42 622
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**15 419 564**	**9 107 900**	**6 311 663**	**6 739 071**
TERRAINS	2 141 711	362 461	1 779 250	1 819 832
CONSTRUCTIONS	9 850 574	6 130 862	3 719 712	4 183 789
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 839 782	2 129 471	710 310	656 735
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	587 495	485 105	102 390	78 713
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**675 819**		**675 819**	**658 139**
PARTICIPATIONS	572 257		572 257	569 566
TITRES IMMOBILISES DIVERS	2 000		2 000	2 000
PRETS	98 261		98 261	84 313
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	3 300		3 300	2 260
ACTIF CIRCULANT	***5 506 545***	***14 522***	***5 492 022***	***5 296 384***
STOCKS ET EN-COURS	**3 222 206**		**3 222 206**	**2 892 343**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	10 489		10 489	9 109
MARCHANDISES	3 211 717		3 211 717	2 883 233
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**891 636**	**14 522**	**877 114**	**696 744**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	255 786	14 522	241 263	189 942
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	635 850		635 850	506 802
CREANCES DIVERSES (3)	**93 546**		**93 546**	**125 055**
DISPONIBILITES	**1 248 830**		**1 248 830**	**1 517 946**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**50 324**		**50 324**	**64 295**
TOTAL GENERAL	**21 709 566**	**9 187 438**	**12 522 128**	**12 736 218**

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	***1 927 778***	***1 363 209***
CAPITAL	**40 000**	**40 000**
RESERVES	**1 173 209**	**440 620**
RESERVE LEGALE	4 000	4 000
AUTRES RESERVES	1 169 209	436 620
RESULTAT DE L'EXERCICE	**714 569**	**882 589**
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	*1 927 778*	*1 363 209*
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	***72 501***	***67 448***
PROVISIONS POUR RISQUES	**72 501**	**67 448**
DETTES (1)	***10 521 848***	***11 305 560***
DETTES FINANCIERES (2)	**6 880 123**	**7 601 786**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	6 720 563	7 342 043
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	159 560	259 743
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	**1 300**	**656**
DETTES D'EXPLOITATION	**3 614 094**	**3 701 103**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 463 483	2 549 585
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 091 362	1 111 759
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	59 248	39 758
DETTES DIVERSES	**26 330**	**2 013**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	24 729	
AUTRES DETTES DIVERSES	1 600	2 013
TOTAL GENERAL	**12 522 128**	**12 736 218**

(1) Dont à plus d'un an	3 862 861	4 475 980
Dont à moins d'un an	6 658 986	6 829 580
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 001 853	2 001 701

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	**36 251 715**	**32 511 647**
VENTES DE MARCHANDISES	35 526 570	31 842 002
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	33 180	19 903
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	547 411	495 631
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*36 107 162*	*32 357 537*
REPRISES SUR PROVISIONS	43 788	23 931
TRANSFERTS DE CHARGES	41 316	47 620
AUTRES PRODUITS	59 448	82 557
CHARGES D'EXPLOITATION	**34 902 337**	**30 987 343**
ACHATS DE MARCHANDISES	28 281 379	24 685 596
VARIATION DES STOCKS	(328 484)	(215 966)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	57 259	63 256
VARIATION DES STOCKS	(1 379)	46
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 444 271	2 265 333
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	548 499	524 852
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 463 488	2 251 074
CHARGES SOCIALES	631 871	627 272
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	747 362	736 166
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	14 522	16 168
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	25 422	20 369
AUTRES CHARGES	18 123	13 174
RESULTAT D'EXPLOITATION	***1 349 378***	***1 524 303***
PRODUITS FINANCIERS	**253**	**5 420**
PARTICIPATIONS	183	5 368
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	70	52
CHARGES FINANCIERES	**188 524**	**230 699**
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	188 524	230 699
RESULTAT FINANCIER	***(188 271)***	***(225 278)***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	***1 161 107***	***1 299 024***

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**52 203**	**25 192**
SUR OPERATIONS DE GESTION	20 087	25 192
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	32 116	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**41 778**	**15 883**
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 192	15 883
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	23 756	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 829	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***10 425***	***9 309***
PARTICIPATION DES SALARIES	217 245	252 329
IMPOTS SUR LES BENEFICES	239 718	173 416
Total des produits	*36 304 172*	*32 542 260*
Total des charges	*35 589 603*	*31 659 671*
BENEFICE NET COMPTABLE	***714 569***	***882 589***

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	560	280

ANNEXE

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 36 mois.
Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.
Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.
En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	15 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	15 à 30 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.
L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 2 500 actions de 16 euros.

Variation des capitaux propres	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	40 000			40 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	440 620	732 589		1 173 209
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	882 589		882 589	
Résultat de l'exercice N		718 060		718 060
Provisions réglementées – Subvention d'investissements				
	1 363 209	1 450 649	882 589	1 931 269

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	107 637			107 637
Immobilisations corporelles	15 280 627	353 541	214 604	15 419 565
Immobilisations financières - titres	571 566	2 692		574 258
Immobilisations financières - créances	86 573	14 988		101 561
	16 046 404	371 221	214 604	16 203 021

Amortissements		DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles		65 015			65 015
Immobilisations corporelles		8 541 556	757 192	190 847	9 107 901
		8 606 570	757 192 (*)	190 847	9 172 916
(*) Dont dotation :	. linéaire		693 409		
	. dégressive		53 953		
	. exceptionnelle		9 830		

Documents soumis au contrô
d'un commissaire aux comp

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	67 448	25 422	20 369	72 501
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	23 419	14 523	23 419	14 523
	90 867	39 945 (*)	43 788 (*)	87 024
(*) Dont : . exploitation		39 945	43 788	
. financier				
. exceptionnel				

(1) Le montant des provisions pour risques et charges correspond à :

- une quote part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes suceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 47 079 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 25 422 €.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	101 561		101 561
Créances d'exploitation	891 636	891 636	
Créances diverses	93 547	93 546	
Charges constatées d'avance	50 325	50 325	
	1 137 067	1 035 506	101 561

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 019 961	2 019 961		
Emprunts bancaires (1)	4 700 602	845 813	3 119 176	735 613
Emprunts & dettes financières divers (2)	159 560	151 488		8 073
Avances, acompte reçus sur commandes	1 300	1 300		
Dettes d'exploitation	3 614 094	3 614 094		
Dettes diverses	26 331	26 331		
Produits constatés d'avance				
	10 521 848	6 658 987	3 119 176	743 685

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires*	*18 107*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	252 937
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	876 543
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	151 488

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Hypermarché	22 967 822	21 960 505
- Carburants	9 929 586	7 251 559
- Magasin de bricolage	3 209 753	3 145 474
	36 107 162	32 357 537

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.
Il se décompose ainsi :

- Cadres	6
- Agents de maîtrise	7
- Employés	65
	78

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	154	-
Rappel de cotisations suite contrôle URSSAF	8 038	-
Amortissement exceptionnel	9 829	-
Cessions d'immobilisations corporelles	23 756	32 116
Dégrèvement CSPE 2014-2016	-	20 087
	41 778	52 203

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	29 744
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	167 501
- Supplément d'intéressement	20 000
	217 245

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ASD.
La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	286 562
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 46 844
	239 718

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.50 %)	4 375
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	12 878

Pour mémoire plus-value en sursis d'imposition : La société SAINT ASTIER DISTRIBUTION détient également à sont actif des terrains acquis auprès de la société SOPEDIS. Ces deux sociétés faisaient partie du même groupe d'intégration fiscale de la société mère ASD. La plus-value réalisée lors de la cession, d'un montant de 462 k€, a été neutralisée et est en sursis d'imposition.

Pour mémoire, la société SOPEDIS a fait l'objet d'une fusion absorption par la société ASD en date du 7 février 2014.

AUTRES INFORMATIONS

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (hypothèque sur ensemble immobilier, nantissement du fonds de commerce).

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective de commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : faible (cadre et agents de maîtrise) – moyen (employés) ;
- table de mortalité : INSEE 2021.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 202 000 €

Entreprises liées	S.A.S. ASD
Participations	-
Créances diverses	146
Emprunts et dettes financières divers	151 408
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	560

Documents soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes

Filiales et participations détenues **Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SAINT ASTIER DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
24110 ST ASTIER
342 253 630 RCS PERIGUEUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 714 569,46 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 714 569,46 euros

A titre de dividendes 285 000,00 euros
Soit 114,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 429 569,46 euros
Qui s'élève ainsi à 1 598 778,82 euros.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 228,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 284 772,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

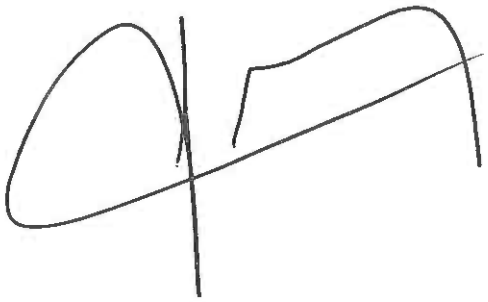
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/09/2019	-	2 500	-	-
30/09/2020	135 000 €	2 500	108 €	134 892 €
30/09/2021	150 000 €	2 500	120 €	149 880 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme

Le Président
M. Alexandre MUR



S.A.S. SAINT-ASTIER DISTRIBUTION

BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	***16 203 021***	***9 172 915***	***7 030 105***	***7 439 833***
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	**107 637**	**65 014**	**42 622**	**42 622**
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	65 014	65 014		
FONDS COMMERCIAL (1)	42 622		42 622	42 622
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**15 419 564**	**9 107 900**	**6 311 663**	**6 739 071**
TERRAINS	2 141 711	362 461	1 779 250	1 819 832
CONSTRUCTIONS	9 850 574	6 130 862	3 719 712	4 183 789
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 839 782	2 129 471	710 310	656 735
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	587 495	485 105	102 390	78 713
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**675 819**		**675 819**	**658 139**
PARTICIPATIONS	572 257		572 257	569 566
TITRES IMMOBILISES DIVERS	2 000		2 000	2 000
PRETS	98 261		98 261	84 313
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	3 300		3 300	2 260
ACTIF CIRCULANT	***5 506 545***	***14 522***	***5 492 022***	***5 296 384***
STOCKS ET EN-COURS	**3 222 206**		**3 222 206**	**2 892 343**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	10 489		10 489	9 109
MARCHANDISES	3 211 717		3 211 717	2 883 233
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**891 636**	**14 522**	**877 114**	**696 744**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	255 786	14 522	241 263	189 942
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	635 850		635 850	506 802
CREANCES DIVERSES (3)	**93 546**		**93 546**	**125 055**
DISPONIBILITES	**1 248 830**		**1 248 830**	**1 517 946**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**50 324**		**50 324**	**64 295**
TOTAL GENERAL	**21 709 566**	**9 187 438**	**12 522 128**	**12 736 218**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

DocuSign Envelope ID: 8EA5F37A-0DC2-4A22-A84E-EB15DFE4DCBF

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	***1 927 778***	***1 363 209***
CAPITAL	**40 000**	**40 000**
RESERVES	**1 173 209**	**440 620**
RESERVE LEGALE	4 000	4 000
AUTRES RESERVES	1 169 209	436 620
RESULTAT DE L'EXERCICE	**714 569**	**882 589**
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	*1 927 778*	*1 363 209*
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	***72 501***	***67 448***
PROVISIONS POUR RISQUES	**72 501**	**67 448**
DETTES (1)	***10 521 848***	***11 305 560***
DETTES FINANCIERES (2)	**6 880 123**	**7 601 786**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	6 720 563	7 342 043
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	159 560	259 743
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	**1 300**	**656**
DETTES D'EXPLOITATION	**3 614 094**	**3 701 103**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 463 483	2 549 585
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 091 362	1 111 759
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	59 248	39 758
DETTES DIVERSES	**26 330**	**2 013**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	24 729	
AUTRES DETTES DIVERSES	1 600	2 013
TOTAL GENERAL	**12 522 128**	**12 736 218**

(1) Dont à plus d'un an	3 862 861	4 475 980
Dont à moins d'un an	6 658 986	6 829 580
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 001 853	2 001 701

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
M. Alexandre MUR
FCC8C4B31CB94D1...

DocuSign Envelope ID: 8EA5F37A-0DC2-4A22-A84E-EB15DFE4DCBF

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 36 mois.
Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.
Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.
En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	15 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	15 à 30 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

DocuSign Envelope ID: 8EA5F37A-0DC2-4A22-A84E-EB15DFE4DCBF

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.
L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 2 500 actions de 16 euros.

Variation des capitaux propres	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	40 000			40 000
Primes d'émission, de fusion, …				
Réserves	440 620	732 589		1 173 209
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	882 589		882 589	
Résultat de l'exercice N		718 060		718 060
Provisions réglementées – Subvention d'investissements				
	1 363 209	1 450 649	882 589	1 931 269

DocuSign Envelope ID: 8EA5F37A-0DC2-4A22-A84E-EB15DFE4DCBF

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	107 637			107 637
Immobilisations corporelles	15 280 627	353 541	214 604	15 419 565
Immobilisations financières - titres	571 566	2 692		574 258
Immobilisations financières - créances	86 573	14 988		101 561
	16 046 404	371 221	214 604	16 203 021

Amortissements		DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles		65 015			65 015
Immobilisations corporelles		8 541 556	757 192	190 847	9 107 901
		8 606 570	757 192 (*)	190 847	9 172 916
(*) Dont dotation :	. linéaire		693 409		
	. dégressive		53 953		
	. exceptionnelle		9 830		

Provisions et dépréciations		DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges (1)		67 448	25 422	20 369	72 501
Dépréciations de l'actif immobilisé					
Dépréciations de l'actif circulant		23 419	14 523	23 419	14 523
		90 867	39 945 (*)	43 788 (*)	87 024
(*) Dont :	. exploitation		39 945	43 788	
	. financier				
	. exceptionnel				

(1) Le montant des provisions pour risques et charges correspond à :

- une quote part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes suceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 47 079 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 25 422 €.

DocuSign Envelope ID: 8EA5F37A-0DC2-4A22-A84E-EB15DFE4DCBF

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	101 561		101 561
Créances d'exploitation	891 636	891 636	
Créances diverses	93 547	93 546	
Charges constatées d'avance	50 325	50 325	
	1 137 067	1 035 506	101 561

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 019 961	2 019 961		
Emprunts bancaires (1)	4 700 602	845 813	3 119 176	735 613
Emprunts & dettes financières divers (2)	159 560	151 488		8 073
Avances, acompte reçus sur commandes	1 300	1 300		
Dettes d'exploitation	3 614 094	3 614 094		
Dettes diverses	26 331	26 331		
Produits constatés d'avance				
	10 521 848	6 658 987	3 119 176	743 685

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires*	*18 107*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	252 937
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	876 543
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	151 488

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Hypermarché	22 967 822	21 960 505
- Carburants	9 929 586	7 251 559
- Magasin de bricolage	3 209 753	3 145 474
	36 107 162	32 357 537

DocuSign Envelope ID: 8EA5F37A-0DC2-4A22-A84E-EB15DFE4DCBF

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.
Il se décompose ainsi :

- Cadres	6
- Agents de maîtrise	7
- Employés	65
	78

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	154	-
Rappel de cotisations suite contrôle URSSAF	8 038	-
Amortissement exceptionnel	9 829	-
Cessions d'immobilisations corporelles	23 756	32 116
Dégrèvement CSPE 2014-2016	-	20 087
	41 778	52 203

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	29 744
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	167 501
- Supplément d'intéressement	20 000
	217 245

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ASD.
La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

DocuSign Envelope ID: 8EA5F37A-0DC2-4A22-A84E-EB15DFE4DCBF

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	286 562
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 46 844
	239 718

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.50 %)	4 375
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	12 878

Pour mémoire plus-value en sursis d'imposition : La société SAINT ASTIER DISTRIBUTION détient également à sont actif des terrains acquis auprès de la société SOPEDIS. Ces deux sociétés faisaient partie du même groupe d'intégration fiscale de la société mère ASD. La plus-value réalisée lors de la cession, d'un montant de 462 k€, a été neutralisée et est en sursis d'imposition.
Pour mémoire, la société SOPEDIS a fait l'objet d'une fusion absorption par la société ASD en date du 7 février 2014.

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (hypothèque sur ensemble immobilier, nantissement du fonds de commerce).

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective de commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.
Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.
Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : faible (cadre et agents de maîtrise) – moyen (employés) ;
- table de mortalité : INSEE 2021.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 202 000 €

DocuSign Envelope ID: 8EA5F37A-0DC2-4A22-A84E-EB15DFE4DCBF

Entreprises liées	S.A.S. ASD
Participations	-
Créances diverses	146
Emprunts et dettes financières divers	151 408
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	560

Filiales et participations détenues **Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:
M. Alexandre MUR
FCC8C4B31CB94D1...